à partir du 1er janvier 2024

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Madame, Monsieur,

Au 1er janvier 2024, l'obligation du tri à la source des bio-déchets nous incite à trier davantage et donc aussi à moins gaspiller.

Les gestes de tri cumulés nous permettent, tous ensemble, de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Nous augmentons le recyclage, nous participons à l'économie de nos ressources naturelles, nous diminuons notre impact environnemental. Grâce à ces nouvelles actions pour les déchets fermentescibles, la production de nos ordures résiduelles sera réduite de moitié. Ainsi la collecte des ordures ménagères évoluera et passera à une collecte tous les 15 jours au 1er janvier 2024.

En pratique ?

+ Les bio-déchets

L'Agglomération Évreux Portes de Normandie propose aux ménages des composteurs et des supports explicatifs, pour vous aider à gérer ces déchets et adopter ce nouveau geste de tri pour ceux qui ne le pratiquent pas déjà. Vous pourrez consulter les modalités d'acquisition sur le site internet de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie.

+ Les emballages

Vous l'aurez constaté : avec les extensions de consignes de tri, votre bac de tri se remplit très vite ! Avec un ramassage tous les 15 jours et selon la composition de votre foyer, votre capacité de stockage sera parfois insuffisante. L'Agglomération Évreux Portes de Normandie prévoit l'échange des poubelles de 140 Litres par des bacs de 240 Litres. Cet échange concerne principalement les foyers de la moitié sud de notre Agglomération.

Cet échange se fera selon un calendrier et des modalités qui vous seront communiquées dans un second temps, selon votre secteur et la composition de votre foyer.

+ Les encombrants

Les déchets encombrants sont composés majoritairement d'objets dont le traitement est organisé par des éco-organismes, afin de pouvoir en recycler un maximum. Les collectes que nous réalisions ne permettaient pas le réemploi de ces objets.

L'Agglomération Évreux Portes de Normandie propose désormais, aux ménages qui le souhaitent, de bénéficier d'une prestation de collecte des encombrants sur rendez-vous. Vous pourrez consulter les nouvelles modalités de cette prestation sur le site internet de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie à partir du **1er janvier 2024.**

+ Les ordures ménagères

Le tri des emballages et des bio- déchets réduit de 50% les déchets mis dans la poubelle des ordures ménagères. Aussi, votre bac actuel sera en capacité de stocker 15 jours de déchets.

Le calendrier de collecte concernant votre commune sera mis en ligne fin décembre 2023, sur le site de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie (**evreuxportesdenormandie.fr**).

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le service prévention des déchets au 02 32 31 98 51 ou par mail à l'adresse suivante : bal_gdd@epn-agglo.fr

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire.

Guy LEFRAND
Président d'Évreux
Portes de Normandie

Rosine MARTIN
Vice-présidente à la propreté,
à la collecte et au traitement des déchets

** Bio-déchets : L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les bio-déchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (déchets végétaux), les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. (Déchets de cuisine et de table) ».*

TOUS AU COMPOST

« Faire de nos déchets, une matière valorisable ».

CHEZ VOUS, TOUS LES **EMBALLAGES** ET TOUS LES PAPIERS **SE TRIENT**

LA FICHE MÉMO TRI

POUR VOUS AIDER

Une question ?

02 32 31 98 51
bal_gdd@epn-agglo.fr
evreuxportesdenormandie.fr

Recyclons + Trions mieux !

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.